

Si, comme je le pense, il s'agit de priorités nationales, il devrait incomber au gouvernement fédéral de les assumer.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? J'ai suivi son exposé avec intérêt et, si je comprends bien, il affirme que le gouvernement fédéral devrait prendre entièrement à sa charge le coût de certains programmes qui, d'après nos accords constitutionnels, ont toujours relevé de l'autorité des provinces. Selon lui, les provinces continueraient-elles à administrer ces programmes, ou envisage-t-il une situation où le gouvernement fédéral serait chargé de recueillir les fonds, et les gouvernements provinciaux, de les dépenser? Le député pourrait-il nous expliquer comment il envisage la chose?

M. Saltsman: Je me rends bien compte que cette situation créerait quelques difficultés, dont l'importance ne m'échappe pas. Je dirai au député, en réponse à sa question, que si nous voulons nous orienter dans cette direction, nous pouvons, comme l'a montré l'expérience passée, trouver des moyens d'adapter la constitution à nos besoins. Nous avons beaucoup de programmes à mettre sur pied—le député le sait aussi bien que moi—et personne ne nous en voudrait de les créer lorsqu'ils ne sont pas de la compétence du gouvernement fédéral.

• (1730)

Permettez-moi de vous rappeler qu'à l'origine, l'assurance-chômage n'était pas non plus de la compétence du gouvernement fédéral; pourtant, nous avons tourné la difficulté au moyen d'une entente. Les programmes de main-d'œuvre sont financés par le gouvernement fédéral et administrés par les provinces. Voilà un exemple de gestion conjointe. Si nous voulons prendre certaines mesures qui semblent contraires à la constitution, la constitution ne présente aucun problème. Lorsque les députés ne veulent pas d'une mesure quelconque, ils se servent de la constitution comme paravent. J'aimerais bien qu'ils cessent d'agir ainsi. Lorsque le gouvernement se décide finalement à agir dans un domaine antérieurement considéré comme n'étant pas de sa compétence en vertu de la constitution, il découvre soudain la remarquable souplesse de celle-ci. Je prétends donc que l'argument constitutionnel n'est pas vraiment valable. Je ne cherche pas à passer outre à de tels arguments, car je reconnais que des problèmes existent dans ce domaine. Je dis simplement que, lorsque nous sommes vraiment décidés à agir, nous ne permettons pas à la constitution de nous barrer la route. En pareils cas, personne n'élève la voix pour dire que le programme envisagé n'est pas conforme à la constitution, à cause d'une virgule ici et d'un mot là, et que nous ne devrions pas le présenter. Les Canadiens ont beaucoup trop de bon sens pour se laisser arrêter par des détails techniques de ce genre, car ils savent que des moyens existent pour leur permettre de bénéficier des mesures qui sont importantes pour eux.

J'ai parlé de certaines critiques que l'on a formulées à l'encontre de l'arrangement actuel. Je n'insinue pas que la présente formule de péréquation n'est pas passablement bonne. A tout prendre, j'estime que nous avons assez bien réussi. Le ministre a cité des textes du comité américain et a vanté la réussite des Canadiens dans ce domaine. Si nous nous comparons avec d'autres pays, nous verrons que nous avons assez bien réussi. Tout ce que je veux signaler c'est qu'il n'y a aucune raison pour nous empêcher de nous orienter dans la direction que j'ai mentionnée. Le ministre ne devrait pas invoquer comme

[M. Saltsman.]

prétexte l'espèce d'approbation que lui ont donnée des commissions américaines et faire de leurs propos une excuse pour ne pas agir. Après tout, certaines des modifications contenues dans le bill sont vraiment secondaires. Elles représentent une espèce d'accommodement minimum. On se demande où sont passés le concept de la société juste et toutes ces autres idées dont on se nourrissait de l'autre côté de la Chambre il y a près de quatre ans. C'est de modifications insignifiantes qu'il s'agit. Elles ne régleront pas les problèmes fondamentaux; elles ne feront pas beaucoup progresser, non plus, la cause de la confédération.

J'aurais un autre point à signaler. En vérité, il s'agit d'un grief mettant en cause non seulement les provinces de l'Ouest, mais d'autres aussi. Des provinces se demandent pourquoi le gouvernement fédéral ne pourrait pas, en vertu d'un programme de stabilisation, leur permettre d'emprunter directement à la Banque du Canada. Elles se demandent pourquoi elles ne peuvent pas demander au gouvernement fédéral de trouver des fonds à leur intention.

Une voix: Bennett l'a proposé.

M. Saltsman: C'est une proposition sensée, peu importe qu'elle vienne du premier ministre Bennett ou de quelqu'un d'autre. Pourquoi les provinces ne peuvent-elles pas demander au gouvernement fédéral de faire cela, monsieur l'Orateur? Cette proposition est peut-être l'une des rares idées sensées exprimées par le premier ministre de cette province, et je suis prêt à accepter les propositions sensées, d'où qu'elles viennent, même du député qui vient d'intervenir. Quand il en aura une à émettre, je l'invite à me faire signe.

Une voix: Vous risquez d'attendre longtemps.

M. Saltsman: Je vous en prie, ne soyez pas trop méchant. Monsieur l'Orateur, pourquoi cela ne peut-il pas se faire? Pourquoi les provinces sont-elles forcées de s'adresser aux grands marchés financiers alors souvent que ceux-ci ne sont pas prêts à les accueillir et pourquoi les provinces doivent-elles payer des taux d'intérêt plus élevés que ceux que le gouvernement fédéral pourrait obtenir pour leur compte? C'est bien la moindre chose que le gouvernement fédéral pourrait faire.

Le ministre a dit lui-même que les dispositions de ce projet de loi n'entreront probablement jamais en vigueur et qu'on n'en aura probablement jamais besoin. Les provinces ont grand besoin d'un régime de stabilisation comme celui dont je viens de parler. Dans sa gestion de notre économie, le gouvernement fédéral tend à créer du chômage et les gouvernements provinciaux veulent prendre des mesures chez elles pour remédier à ce chômage au moyen de programmes accélérés de construction d'hôpitaux, d'écoles, etc. Elles ont besoin d'aide, et le gouvernement fédéral devrait leur fournir cette aide. Non pas directement, sous forme de subventions; ce n'est pas ce qu'elles demandent. Nous demandons au gouvernement fédéral d'user de ses pouvoirs et de son prestige pour emprunter au nom des provinces. Ce genre de mesure serait conforme aux idées d'un ex-ministre des Finances, qui disait aux Canadiens d'emprunter au pays plutôt qu'aux États-Unis afin d'atténuer les pressions qui s'exercent sur le dollar canadien.

M. Guay (Saint-Boniface): Pourquoi un gouvernement ne le ferait-il pas?

M. Saltsman: Qui a dit cela?